

219C1380
FR0004076891-FS0750

8 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FLO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2019, la société par actions simplifiée Bertrand Corp¹ (59 rue de Tocqueville, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 5 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FLO et détenir individuellement 47 735 679 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,24% du capital et 6,02% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition hors marché d'actions GROUPE FLO³.

A cette occasion, Monsieur Olivier Bertrand a déclaré n'avoir franchi aucun seuil et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 590 441 824 actions GROUPE FLO représentant 618 566 708 droits de vote, soit 77,17% du capital et 77,95% des droits de vote de cette société, répartis comme suit² :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Flo ⁴	471 049 642	61,56	499 174 526	62,90
Bertrand Invest ⁵	71 656 503	9,36	71 656 503	9,03
Bertrand Corp SAS ¹	47 735 679	6,24	47 735 679	6,02
Total M. Olivier Bertrand	590 441 824	77,17	618 566 708	77,95

¹ Contrôlée par la société BH elle-même contrôlée par M. Olivier Bertrand.

² Sur la base d'un capital composé de 765 157 113 actions représentant 793 554 836 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqués diffusés le 6 août 2019 par Groupe Bertrand et GROUPE FLO.

⁴ Contrôlée par la société Bertrand Invest elle-même contrôlée au plus haut niveau par M. Olivier Bertrand (par l'intermédiaire de la société BH).

⁵ Contrôlée au plus haut niveau par M. Olivier Bertrand (par l'intermédiaire de la société BH).